



Interreg



UNIONE EUROPEA



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale

BOÎTE A OUTILS DE LA RESILIENCE

Orientations et outils pour la planification participative de la protection civile

Réalisée par Sociolab - Société coopérative et Entreprise sociale

Avec la collaboration de Ferdinando Tupone, Docteur en sciences politiques et chargé de cours auprès du Département des Sciences politiques et sociales de l'Université de Florence
et Fondazione CIMA

Novembre 2019



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au coeur de la Méditerranée

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|--------------------|
| PRÉAMBULE | <u>22</u> |
| SECTION 1 – LIGNES DIRECTRICES EN MATIERE DE PARTICIPATION A LA PLANIFICATION DE LA PROTECTION CIVILE | <u>55</u> |
| La planification participative : ce qu'elle est | <u>55</u> |
| La planification participative : ce qu'elle n'est pas | <u>55</u> |
| Les avantages de la planification participative | <u>66</u> |
| Indications générales pour un parcours participatif innovant, efficace et inclusif | <u>88</u> |
| Indications pour coordonner les différents domaines de la planification et de la programmation territoriales | <u>1144</u> |
| SECTION 2 - LE PROCESSUS : LES 5 ÉTAPES DU PARCOURS PARTICIPATIF POUR RÉDIGER OU METTRE À JOUR LE PLAN COMMUNAL DE PROTECTION CIVILE | <u>1414</u> |
| Étape 1 : créer un groupe de travail interne à l'administration publique | <u>1414</u> |
| Étape 2 : organiser une formation préalable au sein de l'administration publique | <u>1414</u> |
| Étape 3 : concevoir le parcours participatif | <u>1515</u> |
| Étape 4 : promouvoir le parcours participatif et préparer le matériel d'information | <u>1616</u> |
| Étape 5 : surveiller le parcours pour évaluer la valeur ajoutée de la participation | <u>1817</u> |
| MODÉLISATION DU PARCOURS | <u>1919</u> |
| SECTION 3 - FICHES DES OUTILS OPÉRATIONNELS | <u>2020</u> |
| Étape 1 : actions préliminaires | <u>2020</u> |
| Étape 2 : lignes directrices en matière de formation | <u>2222</u> |
| Étape 3 : techniques à utiliser pendant la conception et la réalisation du parcours | <u>2424</u> |
| Étape 4 : outils pour promouvoir le parcours participatif et préparer le matériel d'information | <u>3232</u> |
| Étape 5 : outils de suivi | <u>3939</u> |
| Fiches de suivi | <u>4141</u> |

PREAMBULE

La boîte à outils: sa raison d'être

Parmi les principales nouveautés introduites par le « Code de la protection civile » (Décret législatif 1 2018, Art. 18, alinéa 2), **la participation des citoyens, à titre individuel ou au sein d'associations, dans la planification de la protection civile représente le principal pilier de la réorganisation réglementaire en la matière.** Les législateurs ont su reconnaître dans la dynamique participative un modèle de prise de décisions susceptible à la fois de répondre de manière appropriée à l'exigence d'innovation, qui investit les politiques de gestion des risques et des urgences, et de marquer le rôle central qui doit être reconnu à la planification de la protection civile dans l'agenda des élus locaux.

Ce modèle permet d'optimiser certains facteurs essentiels du système de la protection civile tels que la formation, la préparation, la communication ciblée et l'information généralisée, la proactivité, la confiance et la fiabilité réciproques, l'émergence et l'activation de compétences, l'implication et la prise de responsabilités, la capacité d'adaptation, de créativité et de collaboration dans la planification. Des facteurs qui représentent les conditions de réussite - en termes d'efficacité et d'efficience - des activités de résolution de problèmes, de communication, de coordination et de coopération effectuées pendant les opérations de secours et d'assistance et lors de la phase de prévention et qui s'avèrent donc essentiels pour la pleine et correcte application des mesures d'autoprotection.

La dynamique que l'on veut mettre en valeur est celle où les dimensions réglementaire et de procédure (« contrôle-discipline ») et les attitudes personnelles (« rapidité-autonomie ») ne s'opposent pas, mais, bien au contraire, s'intègrent dans le cadre d'une communauté solidaire, capable de produire, de diffuser, d'interpréter et d'appliquer la connaissance des risques et de leur gestion sous une forme innovante, relationnelle et proactive. C'est, comme nous le verrons, la voie privilégiée pour promouvoir et soutenir la résilience des communautés lorsque les habitants souhaitent devenir une véritable « communauté de projet ».

La boîte à outils: son origine

La boîte à outils est issue de l'analyse de l'expérimentation menée, en termes de participation et de communication, par les partenaires du Projet transfrontalier «**PROTERINA-3-Évolution, la troisième étape de la protection du territoire contre les risques naturels, l'évolution participative**».

Le projet a concerné, en Italie, les territoires des régions Ligurie (Fondazione CIMA, Région Ligurie, Ville métropolitaine de Gênes), Toscane (Région Toscane, ANCI Toscane, consortium LAMMA, Autorité de district des Apennins du Nord), Sardaigne (Région Sardaigne) et, en France, les territoires de la région PACA (Région PACA, Département du Var, Ville de Nice) et de la Corse (Mairie d'Ajaccio, SIS-2B, Office de l'Environnement de la Corse).

L'expérimentation s'est développée autour de trois volets :

1. La planification de la Protection Civile
2. Les contrats de rivière
3. La communication du risque à partir de sa perception

Dans le cadre du premier volet, trois parcours participatifs de rédaction de Plans communaux de protection civile ont été réalisés en Ligurie par Fondazione CIMA, impliquant autant de territoires : cinq communes de la vallée *Alta Val Polcevera* dans la province de Gênes, les communes de *Arcola* et *Ameglia* dans la province de La Spezia et la commune de *Albenga* dans la province de Savone.

L'expérimentation s'est accompagnée d'une activité de recherche dans le but d'approfondir l'effet de la participation dans les différents contextes : les petites communes de l'arrière-pays, les communes côtières petites et moyennes qui « se partagent » la gestion d'une embouchure fluviale et les villes moyennes et grandes. À cette fin, un territoire de contrôle comparable a été identifié pour chaque territoire impliqué dans le parcours de participation : les communes de la vallée *Valle Scrivia* dans la province de Gênes, *Vezzano Ligure* et *Santo Stefano Magra* dans la province de La Spezia, *Ventimille* dans la province d'Imperia.

La recherche a porté sur les activités suivantes : 1) construction d'un cadre théorique et empirique multidimensionnel pour comprendre le rapport entre participation, politiques publiques et résilience à travers l'analyse de la littérature, des rencontres avec des experts reconnus et l'observation des parcours participatifs mis en œuvre ; 2) conception d'instruments de recherche et la construction d'une matrice des parties prenantes définie en fonction du cadre théorique de référence ; 3) identification et mise en œuvre : cartographie des acteurs dans les territoires

concernés, basée sur la matrice des parties prenantes et réalisation, analyse et thématisation d'environ quatre-vingt-dix interviews semi-structurées.

La recherche, axée sur les parcours participatifs réalisés en Ligurie, a néanmoins été conduite portant un regard constant, comparatif et complémentaire sur les activités menées par les partenaires des autres régions.

La boîte à outils: ses destinataires

La boîte à outils s'adresse **aux maires et aux conseillers municipaux chargés de la protection civile** qui, lors de la rédaction ou de la mise à jour du **Plan de protection civile** au niveau communal et/ou intercommunal et/ou de la zone territoriale, doivent impliquer l'ensemble de la communauté – les élus, les techniciens, les bénévoles, les écoles, les parties prenantes et les citoyens - dans la planification ainsi que dans la conception et mise en œuvre des actions de prévention et d'autoprotection.

La boîte à outils: son utilité

La boîte à outils repose sur le principe clé selon lequel la **résilience d'une communauté** – c'est à dire sa capacité d'adaptation et d'assimilation rapide de l'impact des événements critiques, ainsi que celle de récupérer rapidement et de manière créative une « dimension » socio-économique appropriée - est un élément central et collectif, à promouvoir et à développer.

On est parti du postulat que la résilience s'accroît à mesure que la préparation aux risques s'améliore, c'est-à-dire au fur et à mesure que l'on prend conscience des enjeux du territoire et des meilleurs moyens d'y faire face ; **elle se construit grâce à une information adéquate et constante et à une participation active**, dans le partage de solutions, d'actions et d'outils.

Sur la base de ces éléments, la boîte à outils propose une série de conseils pratiques dont les décideurs peuvent se prévaloir pour identifier, mobiliser, valoriser et harmoniser les compétences disponibles dans leurs communautés.

La boîte à outils : son fonctionnement

La boîte à outils permet aux Administrations de **concevoir de manière indépendante les parcours participatifs les plus appropriés en fonction des objectifs, des thèmes et des besoins caractérisant leurs territoires.**

La boîte à outils se compose de trois sections :

1. des **lignes directrices** en matière de participation à la planification de la protection civile ;
2. un **processus en 5 étapes** pour concevoir, promouvoir, gérer et évaluer le parcours participatif ;
3. un **fichier** décrivant les **outils opérationnels** à adopter dans chacune des étapes proposées.

SECTION 1 -LIGNES DIRECTRICES EN MATIERE DE PARTICIPATION À LA PLANIFICATION DE LA PROTECTION CIVILE

La planification participative: ce qu'elle est

La planification participative est un processus de dialogue promu et organisé par l'administration publique lors de la rédaction ou de la mise à jour d'un plan ou d'un programme. Dans le cadre de ce processus, les citoyens, à titre individuel ou au sein d'associations de parties prenantes de la société civile, se réunissent avec les institutions afin de parvenir - via la présentation articulée de leurs demandes, positions et besoins - à formuler des propositions pour la gestion du territoire dans plusieurs domaines d'intervention.

Il s'agit donc d'un processus défini dans le temps assurant un dialogue ouvert et structuré entre les acteurs susmentionnés, qui se reflète positivement dans la rédaction du plan, compte tenu également des changements intervenus dans les opinions et les points de vue des participants au départ.

En termes de résultats, la planification participative influence de manière significative l'adoption d'une décision politique, cette dernière ayant été légitimée par le partage, tout en restant formellement du ressort des autorités locales.

La planification participative: ce qu'elle n'est pas

La planification participative n'est pas une forme de démocratie directe : impliquer les citoyens ne signifie pas leur déléguer la résolution des problèmes et la prise de décisions. Le processus participatif doit être organisé de manière à ce que les personnes activement impliquées reconnaissent et légitiment le rôle des politiciens et des techniciens, sur la base de leurs compétences et de l'attribution ainsi que de la prise de responsabilités claires.

La planification participative n'est pas un mécanisme de consultation : les citoyens ne sont pas simplement invités à exprimer individuellement leur avis sur des questions spécifiques. Il s'agit plutôt d'un exercice itératif au cours duquel l'administration associe les citoyens et les parties prenantes au processus décisionnel. Des débats structurés sont organisés afin d'enrichir le cadre des connaissances, principalement en cartographiant le spectre des opinions sur l'aménagement du territoire.

La planification participative n'est pas une campagne de communication : elle ne remplace pas l'information diffusée à grande échelle sur les comportements corrects à adopter pour prévenir les risques ; cette dernière doit en revanche être organisée et appuyée par les instruments des campagnes de communication généralisées.

Les avantages de la planification participative

Au vu des expérimentations réalisées et des recherches menées dans le cadre de PROTERINA-3Évolution – de nombreuses interviews ont été réalisées avec les maires, les adjoints aux maires, les conseillers délégués, les chefs des bureaux techniques municipaux, les consultants-rédacteurs des plans de protection civile, les dirigeants des entreprises exposées à des risques d'accidents majeurs, les responsables des bénévoles de la protection civile, les représentants des services d'assistance publique et les directeurs des établissements scolaires situés dans des zones à risque – il est possible d'énumérer comme suit les **principaux avantages issus d'un parcours participatif bien conçu** :

Une prise de conscience accrue et une responsabilisation généralisée

- approfondissement collectif des connaissances des risques du territoire
- vaste partage de projets, de plans et de programmes
- clarification mutuelle de rôles
- prise de responsabilités publique
- dépassement des résistances individuelles au changement, formulées sans esprit critique

Valorisation des connaissances et des compétences

- enrichissement des connaissances grâce à des débats argumentés
- élargissement de l'horizon des choix publics, grâce à leur remise en question

- identification des liens existant entre les différents domaines de l'intervention publique en vue de raccorder les processus de planification sur un même territoire
- prise en compte des connaissances de terrain basées sur l'expérience du territoire
- pondération entre les connaissances scientifiques et les connaissances de terrain

Des décisions innovantes et plus efficaces

- proactivité dans l'apprentissage mutuel
- utilisation originale et partagée des informations sur les risques et l'autoprotection
- pluralité d'idées, de suggestions, de contributions et de propositions en tant que fondement pour des solutions meilleures et partagées
- focalisation sur les questions les plus urgentes et/ou complexes, tant sur le plan technique et des procédures que sur celui du contenu
- développement d'un langage commun réduisant les ambiguïtés et les incertitudes
- actions plus ciblées et optimisation des règles et des procédures de coordination

Une culture civique et de protection civile accrue

- agir pour soi-même et pour les autres, au point de se mettre en jeu pour le bien commun
- construire des réseaux sociaux en tant que biens relationnels
- mise en œuvre de leviers et de mécanismes pour la diffusion, la compréhension et l'adoption des mesures de protection/autoprotection
- promotion du « témoignage humain participatif » dans une logique de partenariat entre l'administration municipale, les écoles et les groupes de protection civile (les « experts du risque » – des volontaires, des opérateurs, des techniciens, etc. - sont invités « à jouer les professeurs » pour une action de sensibilisation plus efficace)

Une cohésion sociale et une résilience des communautés accrues

- Renforcement de la solidarité et de l'union des communautés
- une plus grande synergie entre citoyens, tant au niveau individuel qu'au sein d'associations

- une plus grande capacité à récupérer
- un effort collectif visant à atténuer les risques
- valorisation des ressources humaines, techniques et organisationnelles des associations de volontaires

Une légitimité politique accrue

- créer et étayer le consensus sur les choix publics en matière de gestion des risques et des urgences
- une plus grande transparence de l'activité administrative
- une plus grande cohérence entre l'activité administrative et les besoins et demandes de la population

Ces avantages montrent comment **le plan de protection civile peut se révéler un instrument de mobilisation des connaissances** et donc représenter un véritable atelier technique de la communauté susceptible de combler toute une série de déficits : fonctionnels (manque d'informations et de compétences, inertie administrative, délégitimation de la classe politique, etc.), relationnels (absence ou pénurie de réseaux sociaux, d'occasions pour déclencher et développer des synergies locales, etc.) et environnementaux (fragilité territoriale).

Indications générales pour un parcours participatif innovant, efficace et inclusif

1. Choisir le bon moment est le premier pas

Ce n'est pas toujours le bon moment pour engager un parcours de participation : c'est une excellente occasion de créer des liens de confiance et de nouer des collaborations précieuses, mais il faut se donner le temps de surmonter les méfiances et les résistances. Par conséquent, il est important de ne pas démarrer ce parcours à un moment qui pourrait sembler « utilitaire » (par exemple avant les élections) et d'envisager des délais qui permettent de « rendre compte » aux citoyens des résultats de la participation. Dans le cas contraire, la participation peut s'avérer inutile, voire contre-productive. La participation maximise les avantages évoqués ci-dessus lorsque elle ne reste pas confinée à un seul projet mais se transforme en élément essentiel de la communauté locale dans ses relations aux institutions politiques et administratives, d'une part, et aux composantes sociales, économiques et culturelles du territoire, d'autre part. Voilà

pourquoi il est primordial d'animer et d'encourager l'exercice de la participation en temps de paix et dans une perspective de continuité, sans jamais la tenir pour acquise.

2. Le maire est le premier participant

Les responsables politiques, à commencer par le maire, doivent être personnellement convaincus de l'importance d'impliquer la communauté, comprendre ses avantages mais aussi ses complexités. Ils doivent également impliquer les structures politiques et techniques et identifier les moyens pour les soutenir afin qu'elles puissent assurer le processus participatif de manière adéquate.

3. La participation commence par l'administration publique

Avant de s'engager sur la voie de la participation publique, il est important de renforcer le capital de connaissances et de compétences de l'administration sur les thèmes de la planification de la protection civile, ainsi que de renforcer et de motiver les acteurs (les organismes, les secteurs, les groupes et les individus) qui prendront des responsabilités dans le processus de planification participative et desquels dépend sa bonne exécution. Pour ce faire, un programme de rencontres pourra être envisagé, entre autres, pour permettre d'« apprendre par la pratique » : l'apprentissage sur le tas répond au double objectif d'harmoniser les efforts et d'accroître la compétence du groupe de travail qui sera chargé de la conception/construction du plan de protection civile. Les employés de l'administration doivent, eux aussi, croire au processus participatif, être informés, impliqués et motivés.

4. Il ne suffit pas d'ouvrir la porte et de faire rentrer les gens.

Les planificateurs et les organisateurs d'un parcours participatif ne peuvent pas tenir l'adhésion de la communauté pour acquise, bien au contraire, ils doivent faire comprendre aux différents acteurs l'importance de leurs contributions, également en termes d'innovation, tout en restant dans un cadre décisionnel préalablement établi. Il est notamment important : - de donner les bonnes informations pour permettre aux non-spécialistes de participer de manière compétente et pertinente ; - d'organiser des rencontres « proches » des habitants, en leur proposant les sujets de planification qui les concernent directement et en organisant des espaces de débat dans des lieux proches de leur vie quotidienne, c'est-à-dire dans des lieux de la commune considérés comme communautaires ou dans le quartier de référence, si la planification se fait dans des villes moyennes et grandes; - de créer des « espaces » de participation où les parties prenantes du territoire - les responsables des bénévoles de la protection civile, les associations,

les organisations patronales, les entrepreneurs, etc. - puissent également jouer un rôle opérationnel, par exemple en identifiant de manière concertée des actions pratiques à mener, de sorte qu'elles se sentent immédiatement protagonistes du processus d'amélioration.

5. Faciliter n'est pas facile

L'administration publique, en tant que partie prenante du processus de participation, est porteuse de positions et d'intérêts publics susceptibles de provoquer des conflits avec les participants. Il est donc souhaitable de se faire accompagner par des facilitateurs pendant les étapes les plus délicates du processus, afin que les apports de techniciens ayant des compétences spécifiques pour traiter le sujet en question soient soutenus et intégrés. Pour ce faire, la contribution que les facilitateurs peuvent apporter à la définition de codes et de langages appropriés pour un échange rapide, clair et constructif, revêt une grande importance.

6. L'école ne peut et ne doit pas manquer

Il est crucial d'impliquer les écoles dans le processus de planification participative - il s'agit d'établissements particulièrement sensibles en tant que points de convergence d'un réseau qui détermine le comportement et les mouvements de nombreuses personnes sur le territoire pendant les alertes et en cours d'événement. D'où la nécessité de sensibiliser le personnel, les élèves et leurs familles à la gestion des risques et des urgences. Cette sensibilisation pourrait se faire par le biais d'une rencontre périodique (au moins annuelle) portant sur le raccordement entre les plans d'urgence des écoles et le plan communal de protection civile; ce dernier serait ainsi porté à l'attention d'une partie importante de la population. L'école a donc tout le potentiel pour devenir un instrument de promotion, de construction et de diffusion d'une culture de la protection civile. Cependant, les directeurs des établissements scolaires ne semblent pas toujours conscients de ce rôle central, voilà pourquoi ils devraient être correctement informés, formés et outillés (à cette fin, un document spécifique a été rédigé, intitulé « BOÎTE A OUTILS POUR LA REDACTION PARTICIPATIVE DES PLANS D'URGENCE DES ECOLES » – Orientations et outils pour la rédaction participative des plans d'urgence des écoles) pour qu'ils puissent jouer un rôle constructif vis-à-vis des administrations de référence (municipales et provinciales), de leurs collaborateurs, des élèves et de leurs familles.

7. Une participation accessible est la condition préalable à une planification inclusive

Il est également important de planifier les aspects logistiques du parcours participatif, afin de garantir notamment l'implication des personnes socialement fragiles et des personnes handicapées, qui, en raison de leurs connaissances et compétences spécifiques concernant leur propre sécurité, sont indispensables à la planification minutieuse des actions de prévention, d'alerte et de secours.

8. Parler du risque est un exercice pour construire un langage commun

Le processus participatif est l'occasion de construire un vocabulaire commun et approprié sur le risque et sa gestion. Cela suppose tout d'abord d'impliquer directement les acteurs de la communication, mais aussi de repérer toute éventuelle différence de sens que des citoyens d'origines culturelles et géographiques variées pourraient attribuer aux mots utilisés.

Indications pour coordonner les différents domaines de la planification et de la programmation territoriales

La complexité de la gouvernance territoriale peut être mieux maîtrisée et gérée grâce à une approche intégrée de la planification, sachant que le territoire n'est pas seulement un espace paysager et structurel (équipements, infrastructures, etc.), mais aussi et surtout le carrefour de flux d'informations, de compétences, de connaissances, de ressources économiques et productives, organisationnelles et associatives, techniques, qui en font le lieu privilégié pour innover les politiques publiques.

Cela signifie que les processus de planification doivent viser le territoire en tant que « système vivant », dans toutes ses spécificités (forces, vulnérabilités, potentiels, etc.), par l'étroite interconnexion des différents domaines de l'intervention publique, qui ne sauraient être considérés de manière abstraite comme des « compartiments étanches ».

Par conséquent, la planification de la protection civile, dans sa capacité à offrir une description précise des défis du territoire, à savoir les scénarios de risque, est appelée à agir comme une **plaque tournante indispensable** pour les différents processus de planification, tout d'abord dans le domaine de l'urbanisme, puis dans les domaines liés à la gestion, à la protection et à la réhabilitation du territoire, qui revêtent souvent une importance stratégique pour le développement local. **En supervisant l'identification des scénarios de risque, la planification de la protection civile est de fait chargée d'orienter, selon des contraintes précises, la planification territoriale et d'urbanisme** (par exemple : ne pas édifier de nouvelles constructions dans des zones exposées aux risques ; ne pas compromettre, dans la

phase d'urgence, l'accessibilité aux centres de coordination et aux zones d'attente, de stationnement et d'abri de véhicules, etc.) D'où la nécessité de favoriser les relations, l'échange d'informations et la coordination entre le personnel entièrement dédié ou affecté parmi d'autres tâches à la protection civile et le personnel chargé de préparer les outils de la planification territoriale et d'urbanisme. D'autre part, le **Plan structurel communal (PSC)**, le **Plan opérationnel communal (POC)** et le **Règlement d'urbanisme (RUE)** sont des outils qui nécessitent d'être accompagnés d'enquêtes précises sur la variation des aléas hydrogéologiques, géomorphologiques et sismiques.

Un intérêt particulier est porté à l'expérimentation de la rédaction participative d'un Plan intercommunal d'urbanisme, car le raccordement de ce dernier aux Plans de protection civile des communes expérimentatrices pourrait être le prélude à la définition d'un Plan intercommunal de protection civile, avec pour logique l'identification d'une zone optimale de protection civile (conformément au décret législatif 1/2018). Non seulement : les **Plans d'urgence externe des entreprises (PEE)** - qui renvoient directement à la responsabilité des maires en matière d'installations industrielles à risque d'accidents majeurs, conformément au décret législatif 105/2015 -, ainsi que les **Plans d'urgence et d'évacuation des écoles**, peuvent et doivent également être harmonisés avec les plans communaux de protection civile, ce qui offre une excellente opportunité d'entamer des parcours participatifs élargis (par exemple, il est possible d'« exploiter » l'occasion de la présentation obligatoire du PEE aux citoyens pour définir les modalités de son raccordement au plan de protection civile).

Il convient également d'identifier, toujours en vue de leur intégration, les liens entre le Plan communal de protection civile et les instruments suivants, lorsqu'ils existent : le **Plan de mobilité urbaine durable (PUMS)**, le **Plan environnemental et de gestion des déchets** et le **Plan de développement territorial et touristique**. N'oublions pas, néanmoins, l'intégration du **Plan de protection civile au Plan communal d'adaptation au changement climatique (PCACC)** dans le cadre de l'élaboration du **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)**.

Le PCACC, en effet, est configuré comme un « instrument faîtière » flexible et participatif. Ses prévisions, dans les expériences les plus avancées (comme celle de la Commune de Bologne), passent également par l'adaptation d'outils réglementaires et de planification du territoire communal, sans exclure leur modification, même substantielle (Lignes directrices pour la réalisation des travaux d'urbanisme, Règlement des espaces verts, Règlement des contraintes hydrogéologiques, PSC, POC, RUE). Il est ici évident que les contenus recoupent ceux qui

figurent dans le plan communal de protection civile et qu'il est donc nécessaire de définir une approche d'intégration des deux plans, en octroyant au PCACC la possibilité d'arriver à une révision de certaines sections du Plan communal de protection civile, afin de l'adapter aux risques signalés dans le profil climatique local. Enfin, le **Plan d'action pour l'énergie durable (PAES)**, en cours de dissémination à l'échelle nationale, répond à la même logique d'intégration. Enfin, il existe également quelques outils de réglementation et de gestion destinés à la collaboration interinstitutionnelle, tels que les **contrats de rivière/d'embouchure ou de lac**, qui présentent un potentiel considérable concernant la nécessité d'intégrer les différents processus de planification, notamment au niveau intercommunal, en matière d'urbanisme, de gestion du territoire et de protection civile. Ces contrats sont définis par les administrations locales, selon une **logique de négociation stratégique et participative**, en collaboration avec d'autres organismes ayant des compétences territoriales, scientifiques, etc., et les différentes parties prenantes du territoire, suite à la cartographie et à l'examen des ressources disponibles. Selon le type retenu, ces **instruments de partenariat peuvent également impliquer les citoyens et les associations dans des activités de surveillance, de valorisation et de protection des ressources en eau et environnementales.**

L'efficacité de ces instruments de négociation dépend beaucoup du degré d'implication de tous les acteurs institutionnels ayant compétence sur le cours d'eau, l'embouchure ou le bassin versant. La réhabilitation de ces derniers doit être unanimement perçue comme une priorité. En particulier, il est nécessaire de mettre en place une table de discussion réunissant **tous les acteurs techniques concernés**, afin qu'ils puissent s'exprimer pertinemment sur la manière d'aborder les problèmes politiques, institutionnels, techniques et réglementaires communs, dans le but d'obtenir des **synthèses claires, explicites et surtout susceptibles de favoriser la prise de responsabilités.**

SECTION 2 - LE PROCESSUS : LES 5 ÉTAPES DU PARCOURS PARTICIPATIF POUR RÉDIGER OU METTRE À JOUR LE PLAN COMMUNAL DE PROTECTION CIVILE

Des indications étape par étape sont données ci-après pour concevoir, promouvoir, mettre en œuvre, surveiller et rapporter le parcours participatif. Pour chaque étape, certains outils et techniques sont écrits en caractère gras, car leur description fait l'objet de fiches opérationnelles dans la troisième section.

Étape 1 : créer un groupe de travail interne à l'administration publique.

La première étape consiste à créer un groupe de travail interne à l'administration - **Groupe de pilotage** (voir outils opérationnels) - chargé d'appuyer le décideur dans la planification et la gestion des séquences du parcours participatif. Le Groupe de pilotage collabore avec les organismes supra-locaux (Région, Préfectures, Province/Ville Métropolitaine, autres entités présentes sur le territoire) et assure la coordination des consultants impliqués.

Étape 2 : Organiser une formation préalable au sein de l'administration publique

La formation interne aux administrations municipales dans un domaine tel que celui de la protection civile, aux multiples contenus techniques (y compris juridiques et normatifs) ne peut pas avoir un caractère sporadique, mais, au contraire, doit être bien définie, structurée et systématique dans la logique de la formation continue.

Avant de lancer le processus de planification de la protection civile, il est donc nécessaire d'organiser à l'intention du groupe de travail interne un **plan de formation** (voir outils opérationnels) qui soit confié à des personnes hautement qualifiées. L'objectif de la formation est de fournir - dans une perspective multidisciplinaire et par l'identification de procédures et de bonnes pratiques - des indications, des informations, des méthodologies et des outils procéduraux et opérationnels, y compris numériques (sites/portails interactifs, logiciels, etc.).

Le parcours de participation peut d'ailleurs être proposé au groupe de travail interne comme l'occasion d'une formation expérientielle au cours de laquelle il est possible de consolider ses compétences et d'enrichir ses connaissances.

Étape 3 : concevoir le parcours participatif

Afin qu'il soit efficace et qu'il réponde aux besoins du territoire sur lequel il est engagé, le parcours participatif doit être précédé d'une étude générale du territoire.

Ainsi, comme première action, le Groupe de pilotage devra réaliser ou coordonner une analyse préliminaire pour identifier les enjeux et les besoins existants ainsi que les principaux acteurs futurs du processus.

À l'aide des outils d'**analyse du contexte** (voir outils opérationnels), l'**analyse AFOM** (voir outils opérationnels) et la **cartographie des acteurs** (voir outils opérationnels), le Groupe de pilotage s'emploie à définir les principaux objectifs de la planification, en établissant les sujets, la durée et le calendrier, les cibles et les méthodologies du parcours de participation.

À la lumière des résultats de l'analyse préliminaire, le Groupe de pilotage évalue d'abord s'il est nécessaire d'intégrer des représentants de secteurs non impliqués au départ, puis il définit en détail le parcours de participation. Le Groupe de pilotage se prévaut également de deux profils - le coordinateur et le facilitateur - afin de procéder à la conception et à la mise en œuvre du processus participatif.

L'architecture du processus participatif proposée ci-dessous se réfère aux 3 macro-phases indiquées dans le projet de Directive « Orientations pour la rédaction des plans de protection civile aux différents échelons territoriaux ».

- *Phase 1 - Information, mobilisation et approfondissement* : des outils tels que les **interviews** ou les **groupes de discussion** (voir outils opérationnels) impliquant les acteurs déjà cartographiés, peuvent se révéler efficaces pour approfondir les scénarios d'aléa et de risque, sensibiliser des publics spécifiques sur le sujet et définir l'organisation de réunions publiques. Il est également important dans cette phase de prévoir des occasions de mobilisation des citoyens, comme par exemple des **visites de lieux participatives** (voir outils opérationnels) pour partager la mémoire des événements passés et les connaissances spécifiques du territoire.

- *Phase 2 – Echange de vues, discussion et gestion des conflits* : le parcours participatif doit inclure des échanges de vues entre citoyens pour identifier les différents points de vue sur la perception du risque, les fragilités du territoire et les priorités de chaque groupe appartenant à la communauté. Des outils tels que la **cartographie participative** (voir outils opérationnels) sont particulièrement efficaces car ils permettent également une nouvelle lecture du territoire, en repérant les bâtiments à risque, les lieux sûrs, les habitudes locales, les ressources potentielles, les biens présentant un intérêt pour la communauté.
- *Phase 3 - Collecte de propositions, de positions et restitution* : parmi les outils de réunions publiques, les **tables de discussion** (voir outils opérationnels) permettent d'aborder les problèmes identifiés, de discuter des possibilités existantes, de trouver des réponses collectives et de recueillir les engagements pouvant être inclus dans le plan. Il peut se révéler également utile, afin d'essayer de mobiliser la communauté locale, de choisir des sujets qu'elle perçoit comme urgents. Il conviendra donc d'accorder une attention particulière, le cas échéant, aux accords de partenariat, aux expériences de collaboration et aux bonnes pratiques mises en œuvre dans le territoire, susceptibles de renforcer et d'enrichir le processus participatif. Une fois terminé, il est important que le groupe de pilotage transmette et annonce publiquement les résultats du parcours participatif à la population, ainsi que les propositions retenues dans le Plan de protection civile, au cours d'une **réunion publique de restitution** (voir outils opérationnels).

Étape 4 : promouvoir le parcours participatif et préparer le matériel d'information

Le parcours participatif nécessite d'**outils de communication efficaces, facilitant l'implication et la sensibilisation des citoyens** par rapport au thème en question. Une fois les sujets et les objectifs du parcours définis, le matériel d'information doit en décrire les étapes, les objectifs et le calendrier et indiquer des contacts pour demander, le cas échéant, des informations complémentaires. Dans les villages, le meilleur moyen de promouvoir le processus participatif est le bouche à oreille, à activer en sensibilisant les nœuds principaux du réseau communautaire. Dans des villes plus grandes, en revanche, il est important de concevoir une campagne de communication multicanaux pour atteindre les différents publics cibles, y compris

les citoyens qui sont peu familiarisés avec les technologies numériques (par exemple les personnes âgées) et ceux qui sont moins intégrés dans les réseaux établis (par exemple les citoyens d'origine étrangère).

Il est important de rappeler qu'il existe des acteurs spécifiques au niveau communal dont la contribution est très importante pour accroître l'efficacité du parcours, et qui doivent nécessairement être impliqués en utilisant des stratégies de communication et d'engagement ciblées. Ces acteurs sont les écoles, les secteurs économiques, les volontaires et les personnes travaillant activement dans la protection civile.

Les outils de communication peuvent être multiples et différenciés en fonction de la phase du parcours mise en œuvre :

- *Démarrage des activités* : Il est recommandé d'organiser une **conférence de presse** (voir outils opérationnels) à laquelle seront invités les médias locaux et/ou un **événement de lancement** (voir outils opérationnels) présentant les objectifs, les étapes et les dates des réunions, en présence de l'administration municipale et des acteurs chargés de coordonner le processus participatif.
- *Pendant les activités* : il est important de concevoir des outils d'information pour appuyer le parcours participatif (voir outils opérationnels). Rédiger un **guide du participant** (voir outils opérationnels) simple et compréhensible aux personnes n'ayant pas de compétences techniques peut se révéler une stratégie efficace pour préparer les participants aux réunions publiques. A la fin de chaque réunion publique, il est conseillé de rédiger des **rapports** (voir outils opérationnels) afin de partager les principaux problèmes et propositions issus de ces réunions.
- *Clôture des activités* : le **rapport final** (voir outils opérationnels) est le document de restitution qui permettra à l'administration municipale de tirer des indications quant aux modifications ou à la mise à jour du Plan.
- *Une fois la révision du plan communal de protection civile achevée* : les éléments les plus significatifs pour la population seront retenus et résumés dans un **document de diffusion** (voir outils opérationnels), qui sera rédigé de manière à assurer une compréhension et une efficacité maximales.

Étape 5 : Surveiller le parcours pour évaluer la valeur ajoutée de la participation

À partir de ses recherches et de l'expérimentation menée, Fondazione CIMA a mis au point un ensemble d'indicateurs pour évaluer la valeur ajoutée de la participation à la planification de la protection civile dans trois macro-domaines :

- Renforcement des capacités : Amélioration des compétences, des procédures et renforcement de l'organisation interne et externe à l'administration. Partage des responsabilités entre services, entre citoyens et entre l'administration et la société civile.
- Communication, en termes d'accessibilité, de diffusion, de ciblage et d'efficacité.

Le Groupe de pilotage assure le suivi des différentes activités et étapes du parcours participatif, en collectant les données, également à l'aide d'une série de **fiches d'évaluation** (voir outils opérationnels). Le suivi est donc une activité constante et continue dans le processus, effectué à chaque réunion programmée.

A la fin du parcours, une fois le plan communal de protection civile mis à jour, il sera important de vérifier si les solutions retenues sont réellement porteuses d'améliorations et fonctionnelles au système de la protection civile. Parallèlement, il faudra tester le degré d'implication de la population dans l'atténuation des risques. Il s'agit donc de mettre en place des :

- **exercices périodiques** (voir outils opérationnels) destinés à vérifier et mettre à jour les contenus de la planification, en vérifiant la validité des modèles organisationnels adoptés. La mise à jour doit être effectuée au moins une fois par an et au plus tard tous les trois ans.
- **pactes de collaboration** (voir outils opérationnels) visant à la fois à tester le Plan nouvellement approuvé et à contribuer au maintien du capital social, valorisé par le parcours participatif grâce à la mise en œuvre d'actions de collaboration.

MODÉLISATION DU PARCOURS

STEP

1 *Formalizzare il gruppo di lavoro interno alla P.A*

Si costituisce una cabina di regia intersettoriale che supporti la progettazione e la gestione del percorso partecipativo, collaborando con enti sovralocali e coordinando eventuali consulenti coinvolti.

2 *Organizzare la formazione preliminare interna alla P.A.*

Si organizza la formazione interna in materia di protezione civile con l'obiettivo di fornire indicazioni, informazioni, metodologie e strumenti operativi a partire dalle buone prassi e in ottica multidisciplinare.

3 *Progettare il percorso partecipativo*

La cabina di regia realizza un'analisi preliminare per definire i principali obiettivi della pianificazione, stabilendo quindi temi, durata, target e metodologie delle tre fasi del percorso di partecipazione in tre fasi:

1. Informazione, attivazione e approfondimento
2. Confronto, discussione e gestione dei conflitti
3. Raccolta di proposte e posizioni

4 *Promuovere il percorso partecipativo e disporre il materiale informativo*

Il Comune realizza una campagna di informazione e comunicazione trasversale alla durata del percorso per incentivare il coinvolgimento dei cittadini e dei portatori di interesse e sensibilizzarli rispetto al tema. La campagna si articola in 4 fasi:

1. Fase di avvio dei lavori
2. Durante i lavori
3. Chiusura dei lavori
4. Al termine della revisione del piano

5 *Monitorare il percorso per valutare il valore aggiunto della partecipazione*

La cabina di regia assicura il monitoraggio delle diverse attività e fasi del percorso partecipativo. Il monitoraggio è un'azione costante e continuativa del processo e viene effettuato puntualmente ad ogni incontro previsto.

Il percorso, come indicato dalla bozza della Direttiva "Indirizzi per la predisposizione dei piani di protezione civile ai diversi livelli territoriali", deve prevedere almeno 3 incontri pubblici.

STRUMENTI

Cabina di regia

Piano formativo

Analisi di contesto; analisi Swot;
mappatura degli attori.

Interviste e focus group;
sopralluoghi partecipati

Mappatura partecipativa
Tavoli di discussione;
incontro di restituzione

Strumenti informativi,
conferenza stampa;
evento di lancio

Guida del partecipante;
report degli incontri
Relazione finale

Documento di diffusione

Esercitazioni; patto di
collaborazione; schede di
monitoraggio

SECTION 3 - FICHES DES OUTILS OPÉRATIONNELS

Étape 1 - actions préliminaires

Groupe de pilotage



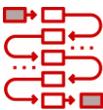
Qui ?

Ceux qui, parmi les employés de l'administration publique, décident d'entreprendre un parcours de planification participative.



Quand et pourquoi ?

Au tout début du processus décisionnel, pour partager dès le départ les objectifs et les modalités du processus participatif et le suivre constamment dans son évolution.



Comment organiser au mieux ?

Le groupe de pilotage doit assurer la présence à la fois des parties politique et technique ; il doit être intersectoriel au même titre qu'un bon plan communal de protection civile, et suivre les activités de manière directe et responsable, pour être en mesure de collecter les résultats rapidement.

Dans sa composition le groupe de pilotage doit inclure un coordinateur du processus ainsi que le bureau technique en charge de rédiger le plan communal de protection civile. D'autres services doivent également être impliqués : Police municipale, Urbanisme, Environnement et espaces verts publics, Education, Services sociaux, Communication/Bureau de presse, Bureau des relations avec le public, Services démographiques et Services de santé. Vous pouvez également envisager d'associer au groupe de pilotage les consultants externes en charge des aspects techniques du Plan de protection civile. Le groupe de pilotage travaille selon une approche horizontale et opérationnelle, à intervalles rapprochés, veillant à se réunir au début et à la fin de chaque étape du processus participatif et à rédiger un procès-verbal à la fin de chaque réunion.



*A quoi faut-il
faire
attention ?*

Il est conseillé de formaliser la composition du groupe de pilotage par une délibération, afin d'établir l'engagement demandé aux participants et à leurs services respectifs pour assurer cette activité pendant la période de planification participative.

Étape 2 - lignes directrices en matière de formation

Plan de formation



Qui ?

Les organismes supra-locaux compétents ou organismes de recherche et le coordinateur du processus, à l'intention du groupe de pilotage et des techniciens chargés de rédiger ou de mettre à jour le Plan communal de protection civile.



Quand et pourquoi ?

Au démarrage du processus de planification, immédiatement après la création du groupe de pilotage et en tout cas avant la conception et l'organisation du parcours participatif, afin de se doter d'outils uniformes et appropriés pour gérer l'ensemble du processus décisionnel.



Comment organiser au mieux ?

Le plan de formation devrait inclure l'examen approfondi de certains sujets prioritaires, mais aussi être articulé en fonction des compétences internes : cadres réglementaire, politique et institutionnel de référence ; prévision des événements extrêmes, système d'alerte national et régional : réseau des centres fonctionnels, codes d'alerte et phases opérationnelles, suivi et surveillance ; scénarios de risques ; communication des risques et des urgences/gestion du flux d'informations (à l'échelon communal et interinstitutionnel) ; exercices ; participation : méthodes, objectifs, opportunités et défis de l'implication active des citoyens.

D'autres sujets de formation pourraient être les suivants : systèmes de modélisation, sources et problèmes de quantification de l'incertitude des prévisions ; structure et mécanismes de gouvernance du système de gestion des risques et des urgences ; planification communale de la protection civile (étapes et objectifs) et son intégration dans les processus de planification territoriale aux différents niveaux ; capacité politique de la collectivité locale : les « quatre C » (connaissance, conscience, compétence, consensus) comme fondement du renforcement des compétences.



*A quoi faut-il
faire
attention ?*

Il est important que la formation soit bien adaptée aux caractéristiques du contexte dans lequel elle est réalisée, de préférence en mode interactif, et qu'on permette au groupe de pilotage, par la voix du coordinateur du processus, d'exprimer ses besoins spécifiques en formation.

Étape 3: techniques à utiliser pendant la conception et la réalisation du parcours

Analyse du contexte



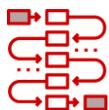
Qui ?

Le Groupe de pilotage avec l'appui de consultants techniques, le cas échéant.



Quand et pourquoi ?

Avant le démarrage du parcours participatif, afin d'en déterminer les objectifs spécifiques en fonction du contexte territorial et du Plan communal de protection civile sur lequel on souhaite intervenir.



Comment organiser au mieux ?

L'analyse doit examiner le Plan communal de protection civile sous un double point de vue : si le plan est connu de la population et/ou des techniciens et s'il contient les éléments définis par la directive.

L'analyse doit identifier les caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population et du territoire, les ressources disponibles (allant des groupes de bénévoles aux moyens de transport), ainsi que les capacités organisationnelles et institutionnelles.



A quoi faut-il faire attention ?

Le Groupe de pilotage chargé de cette analyse doit être multisectoriel, c'est-à-dire inclure tous les différents domaines auxquels la protection civile est confrontée.

Livrable

Synthèse des sujets et des objectifs de la planification

Analyse AFOM



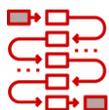
Qui ?

Le Groupe de pilotage avec l'appui du coordinateur du processus, le cas échéant.



*Quand et
pourquoi ?*

Utilisée dans la planification stratégique pour évaluer les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces d'un projet, cette technique peut aider à évaluer de manière systématique les outils de gestion des urgences par rapport à l'expérience actuelle.



*Comment
organiser au
mieux ?*

Cette activité peut être réalisée au sein du Groupe de pilotage dans une phase préliminaire, avant d'entamer le processus de planification/révision. Démarrez la réunion en précisant clairement les objectifs de l'analyse et utilisez une matrice AFOM, que vous pouvez facilement obtenir en ligne, pour verbaliser ce qui en ressort.



*A quoi faut-il
faire
attention ?*

Il est important de faire comprendre la valeur de cette activité au-delà de l'exercice de remplissage de la matrice.

Livrable

Matrice des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces.

Cartographie des acteurs



Qui ?

Le Groupe de pilotage avec l'appui du coordinateur du processus, le cas échéant.



Quand et pourquoi ?

Réalisée pendant la phase préliminaire (et enrichie tout au long du parcours), elle a pour double objectif, d'une part, d'identifier le réseau de tous les acteurs qui font ou feront partie à l'avenir de la « chaîne » de la protection civile et, d'autre part, de comprendre (et de corriger, le cas échéant) les canaux d'activation et de communication entre les différents nœuds du réseau.



Comment organiser au mieux ?

Travaillez à partir d'un schéma de base d'analyse de réseau, avec des nœuds et des connexions, afin de reconstituer un réseau aussi représentatif que possible de tous les acteurs déjà impliqués et de ceux qu'il est important de mobiliser.



A quoi faut-il faire attention ?

Veillez à inclure tous les acteurs, même ceux qui pourraient être en conflit d'intérêts. Il est ensuite particulièrement important d'identifier les éventuels « opposants » au processus – c.à.d. des acteurs orientés vers le maintien de positions et de solutions consolidées - afin d'identifier les éventuels « alliés » – c.à.d. des acteurs orientés vers le changement et l'innovation - qui pourront aider le Groupe de pilotage à surmonter les obstacles.

Livrable

Base de données des acteurs avec leurs coordonnées.

Interviews et groupes de discussion



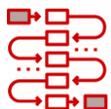
Qui ?

Le facilitateur du processus coordonné par le Groupe de pilotage.



Quand et pourquoi ?

Dans la phase d'information, de démarrage et d'approfondissement en tant qu'outil efficace pour explorer à fond les connaissances, l'histoire, les enjeux d'un territoire et de ses acteurs. Les interviewés pourront être des élus, des techniciens (y compris les ordres professionnels), des bénévoles de la protection civile et des parties prenantes de la communauté (représentants d'associations, gestionnaires d'installations sportives, directeurs d'écoles, entrepreneurs). L'interview porte sur l'analyse du territoire du point de vue de ses vulnérabilités, de ses ressources et de la perception du risque par sa communauté ; sur le rôle des différents acteurs de la chaîne de protection civile, également par la reconstitution d'un cas ou d'une pratique, et sur leurs procédures de communication et de coordination dans les différentes phases. Les interviews pourront être réalisées avec plusieurs personnes à la fois en utilisant la technique du groupe de discussion.



Comment organiser au mieux ?

Définissez l'objectif de l'interview et rédigez un plan sommaire de questions, qui servira de canevas à une conversation plus large, afin de stimuler des réponses approfondies et articulées. Organisez l'interview dans un endroit calme, permettant un bon enregistrement audio, qui pourra ensuite être réécouté pour une analyse systématique.



A quoi faut-il faire attention ?

Choisissez les personnes à interviewer à partir de la cartographie des acteurs. Organisez plusieurs plans sommaires d'interview, à utiliser en fonction des différentes catégories.

Livrable

Rapport de synthèse qui fait état de l'analyse des positions et des indications des interviewés, en accordant une attention particulière aux questions les plus partagées et aux plus conflictuelles.

Visites de lieux participatives



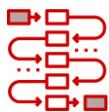
Qui ?

Le personnel identifié par le Groupe de pilotage, chargé de gérer les événements participatifs avec l'appui du coordinateur et du facilitateur du processus et en présence des techniciens chargés de rédiger le Plan communal de protection civile.



Quand et pourquoi ?

Dans la phase d'information, de démarrage et d'approfondissement en tant qu'outil d'écoute et d'implication, la visite de lieux participative peut être organisée soit pour retracer un événement du passé qui a affecté le territoire, soit pour visiter les lieux les plus vulnérables et sonder la perception du risque des citoyens, soit encore pour leur montrer de nouvelles interventions d'atténuation des risques.



Comment organiser au mieux ?

Choisissez une date et une heure convenables pour la majorité de la population, communiquez bien le rendez-vous, aménagez le lieu de manière accueillante. Définissez soigneusement le parcours et les objectifs de chaque étape, distribuez aux participants un plan simple de l'itinéraire, animez la marche avec des questions et des pistes de réflexion, recensez les résultats avec des photos, des commentaires et des notes.



A quoi faut-il faire attention ?

Pour développer une bonne interaction, les participants ne devraient être ni trop peu nombreux (moins de 12) ni trop nombreux (plus de 20). S'il y a beaucoup d'inscriptions, organisez plusieurs groupes.

Livrable

Rapport présentant la synthèse des « voix » des participants enregistrées lors de la visite de lieux.

Cartographie participative



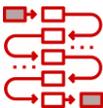
Qui ?

Le personnel identifié par le Groupe de pilotage, chargé de gérer les événements participatifs avec l'appui du coordinateur et du facilitateur du processus et en présence des techniciens chargés de rédiger le Plan communal de protection civile.



Quand et pourquoi ?

Dans la phase d'échange de vues, de discussion et de gestion des conflits, elle sert à définir les scénarios des aléas et des risques du point de vue de la population.



Comment organiser au mieux ?

Choisissez une date et une heure convenables pour la majorité de la population, communiquez bien le rendez-vous, aménagez le lieu de manière accueillante, préparez une carte détaillée du territoire et facilitez l'orientation des participants en commençant par l'identification des lieux qui leur sont familiers (maisons privées, bâtiments scolaires, places et lieux de rencontre), puis en les invitant à signaler par des post-it les points d'intérêt, les lieux considérés comme sûrs, les routes très fréquentées et les biens de valeur historique et culturelle à sauvegarder, ainsi que les éléments de vulnérabilité et la capacité des personnes/enjeux exposés. La cartographie réalisée peut être comparée à la cartographie officielle de la Protection civile.



A quoi faut-il faire attention ?

Pour développer une bonne interaction, formez des groupes petits (maximum 10 participants) et hétérogènes.

Livrable

Cartographie des risques perçus recoupant les cartographies techniques des risques.

Tables de discussion



Qui ?

Le personnel identifié par le Groupe de pilotage, chargé de gérer les événements participatifs avec l'appui du coordinateur et du facilitateur du processus (il est souhaitable qu'il y ait un facilitateur à chaque table) et en présence des techniciens chargés de rédiger le Plan communal de protection civile.



Quand et pourquoi ?

Dans la phase de recensement des propositions et des positions, les tables de discussion serviront à faire discuter ensemble les citoyens, le personnel des bureaux municipaux et les bénévoles, ce qui permettra de dresser un tableau riche et complet d'informations utiles pour la rédaction du plan de protection civile. Les débats en matière de ressources disponibles, la collecte des propositions et la prise d'engagements pouvant être inclus dans le plan revêtent une importance fondamentale.



Comment organiser au mieux ?

Choisissez une date et une heure convenables pour la majorité de la population, communiquez bien le rendez-vous, aménagez le lieu de manière accueillante, informez les participants en distribuant à l'avance un petit guide d'information. Invitez-les à réfléchir aux différentes phases du plan et stimulez le débat sur les rôles et les actions compte tenu des enjeux et des ressources ; verbalisez sur un tableau à feuilles.



A quoi faut-il faire attention ?

Choisissez le lieu de manière à ce qu'il soit accessible à tous et aménagez un espace de travail suffisant, de sorte que les tables, s'il y en a plusieurs, ne se dérangent pas les unes les autres. Le cas échéant, formez plusieurs groupes afin que le nombre de participants autour d'une table ne dépasse pas 16/18 personnes.

Livrable

Rapport de synthèse thématique des indications issues (voir la fiche « Rapport »)

Réunion publique de restitution



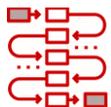
Qui ?

Le Groupe de pilotage avec l'appui du coordinateur du processus, le cas échéant



Quand et pourquoi ?

À la fin des activités de participation, pour illustrer la synthèse et l'analyse de ce qui est ressorti des échanges de vues et des discussions et indiquer ce qui pourra être retenu par l'administration publique dans la rédaction du nouveau plan et comment.



Comment organiser au mieux ?

Choisissez une date et une heure convenables pour la majorité de la population, après avoir examiné les résultats du parcours participatif. Prenez soin d'inviter, outre les citoyens au sens large, tous ceux qui ont été impliqués dans les différentes étapes du parcours participatif.

Du point de vue méthodologique, il est préférable d'organiser cette réunion sous forme de face à face, où le référent du Groupe de pilotage (ou le coordinateur du processus) illustrera le calendrier, les modalités et les résultats de la participation. Après cette présentation les décideurs politiques et techniques disposeront du temps nécessaire pour préciser dans le fond ce qu'ils pensent pouvoir retenir ou non.



A quoi faut-il faire attention ?

Cette réunion est très importante pour faire comprendre aux participants la valeur et l'importance attachées à la participation et, en même temps, pour positionner les résultats du parcours au bon endroit dans la chaîne des décisions de la planification. Si, d'une part, il est donc nécessaire d'examiner soigneusement ce qui est ressorti et de faire comprendre ce qui est pertinent et/ou acceptable, en justifiant de manière adéquate ce qui ne l'est pas, d'autre part, il est important de marquer clairement la clôture de la phase de participation préalable à l'adoption du plan, en poursuivant les activités de participation dans les phases de suivi et de mise en œuvre de toute solution de collaboration développée dans le nouveau

plan.

Étape 4 : outils pour promouvoir le parcours participatif et préparer le matériel d'information

Événement de lancement



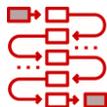
Qui ?

Le Groupe de pilotage avec l'appui du coordinateur du processus, le cas échéant.



Quand et pourquoi ?

Au début du parcours de participation afin d'en présenter les objectifs, le calendrier et le mode de réalisation. C'est un outil efficace pour informer la population de manière généralisée et mobiliser les parties prenantes identifiées lors de la phase de conception.



Comment organiser au mieux ?

Choisissez une date et une heure convenables pour la majorité de la population, communiquez bien le rendez-vous, aménagez le lieu de manière accueillante. Préparez un support de communication (slide) simple et compréhensible aussi aux non-techniciens. Enregistrez les personnes présentes et demandez leurs coordonnées pour rester en contact.



A quoi faut-il faire attention ?

Organisez l'événement dans un lieu accessible aux personnes handicapées. La communication de l'événement doit être accompagnée de procédures de communication permettant d'atteindre plus facilement les groupes de population marginalisés et défavorisés, par exemple en impliquant les services sociaux.

Outils d'information



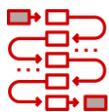
Qui ?

Le Bureau de communication (interne et/ou externe) en coordination avec le Groupe de pilotage



Quand et pourquoi ?

Tout au long du parcours. Ils sont utilisés pour communiquer aux citoyens le lancement du parcours participatif, pour leur transmettre des informations au sujet de la planification et de la gestion des urgences et pour les informer des résultats de chaque étape de travail.



Comment organiser au mieux ?

Créez une identité graphique attrayante et bien reconnaissable. Utilisez de multiples canaux de communication afin d'atteindre différentes cibles de population : affiches et posters ; lettres aux familles ; presse, radio et chaînes de télévision locales, site web et réseaux sociaux. Créez et communiquez une adresse e-mail pour demander plus d'informations.



A quoi faut-il faire attention ?

Il est important que les différents outils d'information, et notamment le site web et les réseaux sociaux, soient toujours actualisés.

Bureau de presse



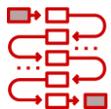
Qui ?

Bureau de presse (interne et/ou externe) en coordination avec le Groupe de pilotage.



Quand et pourquoi ?

Tout au long du processus. Les médias sont des acteurs importants au sein d'une communauté, voilà pourquoi il est important, dès le début, d'attirer l'attention médiatique sur le parcours.



Comment organiser au mieux ?

Organisez une conférence de presse pour lancer le parcours et invitez tous les médias locaux. Identifiez un média partenaire local (titre de presse, chaîne de télévision ou radio) pouvant garantir un espace hebdomadaire ou mensuel au parcours, afin de construire une sorte de « journal public » des activités réalisées. Relancez les articles publiés par le biais du site web et des réseaux sociaux du parcours, afin de stimuler l'attention du public sur le sujet.



A quoi faut-il faire attention ?

Transmettez toujours l'information de manière correcte et complète.

Guide d'information



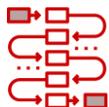
Qui ?

Le coordinateur du processus avec l'appui des techniciens chargés de rédiger le Plan communal de protection civile.



Quand et pourquoi ?

A réaliser une fois que le schéma général du parcours participatif aura été défini, cet outil doit favoriser la bonne compréhension du parcours et accompagner les participants pendant les différentes étapes.



Comment organiser au mieux ?

Le guide doit contenir les sujets, les objectifs et les étapes du parcours participatif. Utilisez des éléments graphiques pour rendre son utilisation plus intuitive.



A quoi faut-il faire attention ?

Utilisez un langage clair et donnez des informations exhaustives sur le type d'engagement demandé aux participants.

Rapport



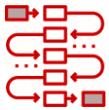
Qui ?

Le facilitateur du processus.



*Quand et
pourquoi ?*

A l'issue d'étapes importantes du parcours - un cycle d'interviews, un groupe de discussion, des réunions publiques (lancement, visites de lieux, cartographie) et des tables de discussion - mais surtout à l'issue des tables de discussion avec les citoyens, il est utile de rédiger un rapport de synthèse faisant état des activités réalisées et répertoriant les problèmes, les questions ouvertes et les propositions.



*Comment
organiser au
mieux ?*

Le rapport permet aux personnes présentes de vérifier que tout ce qui est issu a été enregistré et aux personnes n'ayant pas participé de pouvoir suivre le débat. Par conséquent, il doit être court, simple, accompagné si possible de quelques photos. Les fiches de suivi (section suivante) remplies lors de chaque événement peuvent servir de base à la rédaction.



*A quoi faut-il
faire
attention ?*

Le rédacteur ne doit pas exprimer son point de vue. Rapportez aussi bien les opinions les plus répandues que celles qui sont minoritaires, en indiquant pour chacune le degré de partage. Écrivez autant que possible sous une forme narrative.

Rapport final



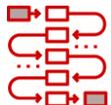
Qui ?

Le Groupe de pilotage avec l'appui du coordinateur du processus, le cas échéant.



*Quand et
pourquoi ?*

À la fin du parcours de participation, un document doit être rédigé pour décrire les activités réalisées et les questions les plus problématiques qui restent ouvertes. Ce document servira de base à l'Administration municipale pour réviser le Plan.



*Comment
organiser au
mieux ?*

Thématiser les questions issues des différentes étapes du processus participatif, indiquez celles qui sont pertinentes pour le Plan et décrivez-les de manière succincte mais précise.



*A quoi faut-il
faire
attention ?*

Discutez la table des matières du rapport final avec les techniciens chargés de rédiger le Plan afin de produire un document utile (pouvant être intégré, le cas échéant) à la documentation du Plan.

Document de diffusion



Qui ?

Le Groupe de pilotage, avec l'appui des techniciens qui ont rédigé le Plan communal de protection civile et en collaboration avec le Bureau de communication.



Quand et pourquoi ?

À la fin du processus de révision du plan, il est utile de rédiger et de diffuser un document exposant les résultats du parcours, en termes de décisions ou de modifications apportées au plan, et qui soit facile à lire par la population.



Comment organiser au mieux ?

Le document doit être simple, court et rendre compte des points saillants du plan de la manière la plus opérationnelle possible. Il ne doit pas être conçu comme un instrument d'étude ou bureaucratique, mais comme un outil d'information et opérationnel, contribuant à sensibiliser et à accroître les capacités d'autoprotection de la population.



A quoi faut-il faire attention ?

Évitez autant que possible d'utiliser des termes techniques et, lorsqu'ils sont employés, préparez un lexique pour « traduire » ces mots aux non-experts.

Étape 5 : outils de suivi

Exercice



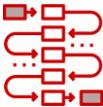
Qui ?

Le Groupe de pilotage avec l'appui des organismes supra-locaux compétents et des instituts de recherche, le cas échéant.



Quand et pourquoi ?

À la fin du parcours de participation, avant d'approuver le nouveau Plan, ou lors d'une révision périodique, l'exercice permet de simuler une situation d'urgence et de tester le Plan. L'implication de bénévoles, de techniciens, de citoyens dans sa réalisation permet de vérifier l'efficacité et la fonctionnalité du plan et, le cas échéant, d'apporter des modifications, ainsi que de sensibiliser la population.



Comment organiser au mieux ?

Fixez la date et informez tous les citoyens ainsi que l'ensemble de l'administration municipale, le COC (Centre Opérationnel Communal) et les organismes supra-locaux impliqués ; définissez les objectifs de l'exercice, établissez les phases de travail ; définissez le scénario de l'événement à tester et le chrono-programme des activités. Impliquez l'ensemble de la communauté ou seulement une partie de celle-ci (par exemple les écoles, un quartier, les entreprises). Assurez la présence d'observateurs qui rédigeront des rapports au siège du COC et en tout lieu sensible / enjeu considéré comme important à surveiller, conformément aux objectifs définis. Organisez des séances finales de restitution pour recueillir les indications des participants, évaluer les résultats de l'exercice et, le cas échéant, apporter des modifications au Plan.



A quoi faut-il faire attention ?

Mettez réellement en pratique les actions, en utilisant des moyens et des équipes de bénévoles, pour vérifier les temps de réponse et la faisabilité (indication particulièrement pertinente pour la protection du territoire).

Pacte de collaboration



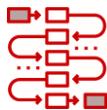
Qui ?

L'Administration municipale en collaboration avec les associations territoriales.



Quand et pourquoi ?

Une fois les ressources disponibles identifiées et les possibilités d'engagement de la population recueillies, cet instrument régleme l'intervention concrète des citoyens et des associations dans la protection du territoire et la surveillance des zones à risque.



Comment organiser au mieux ?

Travaillez avec les associations pour définir précisément le pacte, en vous référant, si nécessaire, au Règlement des biens communs dont pourrait disposer la municipalité. Identifiez les personnes de contact et les procédures de communication pour faciliter les mises à jour. L'administration peut donner des conseils techniques et apporter un soutien logistique et matériel aux activités envisagées dans le pacte.



A quoi faut-il faire attention ?

Le pacte de collaboration doit supporter et non remplacer l'action de l'administration publique. La collaboration ne saurait se substituer à l'action de protection, de prévention et de gestion de l'administration publique, mais elle représente l'intégration et l'innovation de celle-ci. C'est-à-dire que la municipalité ne délègue pas sa propre responsabilité à des organismes privés ou du secteur social privé et à des associations de citoyens, mais elle partage avec eux de nouveaux processus et de nouvelles voies qui, grâce à la collaboration de plusieurs acteurs et à leurs méthodes d'action différentes, peuvent se révéler plus efficaces.

Fiches de suivi

| |
|---|
| Exemple de procès-verbal du Groupe de pilotage |
| Date : |
| Noms et prénoms des personnes présentes : |
| Ordre du jour : |
| Sujets traités et décisions prises : |
| Questions non résolues, le cas échéant : |
| Choses à faire, informations à rechercher et acteurs possibles, internes et externes, à impliquer : |
| Date de la prochaine réunion : |

| |
|--|
| Exemple de fiche de suivi d'événement |
| Date : |
| Type d'événement : |
| Nombre et catégorie de participants : (par ex.: 7 employés municipaux, 6 enseignants, etc.) |
| Sujets traités : |

Exemple de suivi de communication

Nombre d'outils d'information réalisés :
(préciser le type)

Couverture médiatique :
(nombre d'articles, communiqués de presse, etc.)

Résultats en ligne :
(nombre de vues d'un post ou d'un tweet, nombre de followers, niveau d'engagement)